

PORT DE MASQUES EN EMS ET LORS DES SOINS A DOMICILE: FAQ foire aux questions

Question	Réponses
Qu'entend-t-on par recommandation	Une recommandation est une directive qui n'a pas de caractère obligatoire mais qui conseille fortement au respect d'une consigne. La recommandation laisse au Directeur d'Etablissement la latitude de la rendre obligatoire en fonction de la situation sanitaire dans sa structure
Pourra-t-on avoir des sanctions en cas de non port du masque ?	OUI si le port du masque est rendu obligatoire sur décision du directeur de l'établissement.
Je travaille à l'accueil, dois-je porter le masque ?	NON si je suis derrière mon bureau à distance des résidents et de leur famille. Fortement recommandé dès que je vais avoir une action en proximité immédiate d'un résident (accompagnement...) Fortement recommandé dès que j'ai des signes ORL ou que j'ai été en contact rapproché avec une personne Covid+
Je travaille à domicile, quand dois je porter le masque ?	Le port du masque est fortement recommandé lorsque je suis en proximité immédiate du résident, donc lorsque je lui fais la toilette ou je lui donne le repas. Il reste recommandé au domicile de la personne âgée fragile et obligatoire dès que j'ai des signes ORL ou que j'ai été en contact rapproché avec une personne Covid+ .
Si je suis ASH : que faire lors du ménage ?	Normalement il n'y a pas de proximité immédiate avec le résident lors du ménage , donc le port du masque n'est pas obligatoire, mais il reste conseillé OUI dès que j'ai des signes ORL ou que j'ai été en contact rapproché avec une personne Covid+
Je suis cuisinier ou je travaille en cuisine , dois je porter le masque ?	NON Le port du masque n'est pas obligatoire. En revanche, si vous êtes en contact avec le résident, le port du masque est fortement conseillé sauf avis contraire de la direction. OUI dès que j'ai des signes ORL ou que j'ai été en contact rapproché avec une personne Covid+
Les recommandations viennent de qui ? A quoi cela sert il ?	Les sociétés savantes, les équipes d'hygiène et les autorités de tutelles se positionnent sur des recommandations qu'ils transmettent aux responsables d'établissement et aux équipes d'hygiène afin qu'ils s'assurent que les recommandations soient comprises et respectées .Cela ne restent néanmoins que des recommandations de bonnes pratiques.
Que disent les recommandations ?	Le port du masque à proximité immédiate de la personne fragile, que ça soit en établissement ou au domicile est fortement recommandé . La proximité immédiate veut dire un soin ou un acte de la vie quotidienne nécessitant un contact physique avec la personne âgée fragile.

<p>La liberté de laisser l'équipe med co/direction/RPS choisir le maintien ou non du masque selon les vagues épidémiques</p>	<p>La liberté est donnée à chaque directeur d'établissement de porter ou pas le masque en fonction du taux d'incidence régional. Le port du masque pour les professionnels reste encore fortement recommandé par toutes les sociétés savantes et les autorités de tutelle et lorsque le salarié est en situation de proximité immédiate du résident.</p> <p>Lors d'épidémie de COVID et après discussion avec le DMR, la RPS et le med co, le port du masque redevient obligatoire pour tous le personnel et les visiteurs dans l'ensemble de l'établissement, et ce jusqu'à nouvel ordre.</p> <p>En cas de symptômes évocateurs d'infection respiratoires ou ORL d'un salarié : Le port de masque demeure obligatoire, en continu, quel que soit le lieu d'exercice professionnel (y compris les sites d'activités non cliniques)</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

